



## Héritage, droit de succession

Par **Mano Riquetta OdetteMano**, le **25/03/2018 à 22:02**

Mon fils était l'unique héritier de ma soeur Suzanne xxxxxxxxxxxx  
Dernièrement, j'apprends, alors que nous étions dans les meilleurs termes, que masoeur a fait venir Avocats et Médecin pour modifier son testament en faveur??? d'une amie, d'une personne ??? qui donnera la totalité de la valeur de son bien à une association xxxxxxxx pour les pauvres... et là impossible de pouvoir contacter ma soeur téléphoniquement.

J' ai appris par un voisin que les avocats seraient xxxxx et xxxxxx?? et peu de temps après ma soeur était hospitalisée dans une Maison de Retraite xxxxxxxx pres de SAFED pour raisons de santé ALZHEIMER.

Je veux vérifier tout cela et la véracité de tous ces faits, et obtenir la photocopie de ce nouveau testament et la personne, non parente, inconnue qui a bénéficié de l'héritage de ma soeur.

Est-ce possible ou ai-je besoin d'un ou d'une avocate ?

Par **Visiteur**, le **25/03/2018 à 22:30**

Bsr,  
Impossible malheureusement pour vous.  
Mais pourquoi dites vous "à bénéficié de l'héritage de ma soeur" ?.

Par **youris**, le **26/03/2018 à 10:13**

bonjour,  
votre fils n'est pas héritier de votre soeur, il peut en être légataire s'il figure sur un testament établi par votre soeur  
une personne a le droit de refaire son testament autant de fois qu'elle en a envie.  
seules les personnes concernées par le testament seront prévenus par le notaire.  
votre soeur n'ayant pas d'héritier réservataire, peut léguer son patrimoine à qui elle veut.  
un neveu ou nièce doit payer 55% de droits de successions.  
salutations

Par **Mano Riquetta OdetteMano**, le **26/03/2018** à **10:59**

Un héritier réservataire ne concerne que les enfants,  
pas la soeur ou le neveu?

Par **youris**, le **26/03/2018** à **13:21**

seuls les enfants du défunt sont héritiers réservataires.  
les collatéraux comme les frères et soeurs passent avant les neveux et nièces.

Par **Mano Riquetta OdetteMano**, le **28/03/2018** à **10:41**

J'aimerais avoir une copie du nouveau testament  
Avocats sont en Israel -Karmiel et Basharat et Vogue  
Si je prends une de vos avocates mentionnées plus bas,  
elle pourra me procurer une copie de ce nouveau testament ou on ne peut pas l'obtenir ?

Par **rafale**, le **28/03/2018** à **11:50**

bonjour, une autre solution pour vous est d'attendre le décès (désolée) de votre soeur pour remettre en cause la validité du testament. En effet si votre soeur a été reconnue malade Alzheimer, le "nouveau testament" n'est pas recevable pour cause d'abus de faiblesse. Je crois que pendant les 2 ans avant la déclaration de la maladie, tous les actes de la personne malade peuvent être contestés.